



Désignation de l'entreprise SAS PHIL VERT

Néant \*

Exercice N clos le

3 1 0 3 | 2 0 2 4 |

**A – RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	5837		
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons	{	215	214		
						Services *	217	218	656384
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222		
	Production immobilisée *						224		
	Subventions d'exploitations reçues						226		
	Autres produits						230	4231	
	<b>Total des produits d'exploitation hors TVA (I)</b>							232	666453
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	71045		
	Variation de stocks (marchandises) *					236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	3712		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	1917		
	Autres charges externes * (dont crédit-bail : - mobilier : ..... - immobilier : ..... )					242	180311		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE * 243				677	244	12028		
	Rémunérations du personnel *					250	369262		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	103847		
	Dotations aux amortissements *					254	6636		
							255	dont amortissement du fonds de commerce	
	Dotations aux provisions					256			
Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259				262	3		
								Autres charges {	260
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>							264	748765	
<b>1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)</b>							270	-82311	
<b>Produits financiers (III)</b>				280					
<b>Charges financières (V)</b>						294	511		
<b>Produits exceptionnels (IV)</b>						290			
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347				300	30183		
								Charges exceptionnelles (VI) {	348
Impôt sur les bénéfices (VII)							306		
<b>2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)</b>							310	-113006	
<b>B – RÉSULTAT FISCAL</b>							312		
Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2							314	113006	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles *					322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)					324			
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248		330	30183	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			( Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997		
DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44 octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexies A)	989				
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344				
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		ZDP (44 septdecies)	993				
	BUD (44 sexdecies)	992							
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit					346	350	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)					655		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)					643		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)					645		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)					647		
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)						648			
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)						641			
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)						990			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)					649				
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>							352		
Bénéfice col.1 / Déficit col.2							354	82822	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement) *							356	
	Déficits antérieurs reportables * 451.015 dont imputés sur le résultat :							360	
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>							370		
Bénéfice col.1 / Déficit col.2							372	82822	

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD